

ACTEURS

A la rencontre de la nouvelle économie russe

GUY METTAN

Président UNION DES CHAMBRES DE COMMERCE SUISSE-RUSSIE ET CEI

Début septembre, une délégation de 28 entrepreneurs s'est rendue à Moscou et Novosibirsk, capitale économique de la Sibérie, à l'invitation de l'Union des Chambres de commerce Suisse-Russie & CEI et de la Chambre de commerce et d'industrie de Genève.

But: rencontrer les entrepreneurs de la nouvelle économie russe, hors pétrole, gaz et matières premières. Alors que les trains de sanctions économiques américaines se suivent - le dernier date de fin août - il s'agissait de découvrir le potentiel de ce secteur trop ignoré de l'économie russe. Personne n'a été déçu!

A Moscou, le programme prévoyait une visite des grands du domaine - Yandex, l'équivalent de Google et d'Alibaba, le service de messagerie Mail.ru et le fameux traqueur de virus Kaspersky Lab avec un échange impromptu avec son légendaire fondateur Eugene Kaspersky - ainsi qu'un échange sur la cybersécurité et la géopolitique des virus avec le patron de l'entreprise Dr.Web, une PME de 300 personnes, et une rencontre avec diverses start-ups représentatives de la nouvelle économie.

A Novosibirsk, outre la visite traditionnelle à l'agence d'investissement et à la Chambre de commerce, le programme était centré

sur la visite de la cité scientifique d'Akadem Gorodok, avec ses 105 instituts de recherche concentrés sur les rives de l'Ob, de l'Académie russe des sciences, de l'Institut de physique nucléaire Budker qui collabore avec le CERN, et de l'impressionnant Technopark construit en 2013 et déjà en pleine activité comme en témoigne le fabricant de logiciels financiers CFT, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 22,7 milliards de roubles (300 millions de francs) en 2017, quatre ans après sa fondation. Le séjour s'est achevé avec la visite de la filiale de l'entreprise allemande Fischer Spindle, active dans la réparation de moteurs d'avions, implantée en 2010 dans une ancienne usine en friches et elle aussi en croissance.

Un statut de «Silicon valley» sibérienne

Une partie de la délégation a ensuite prolongé son voyage au Kirghizstan, petit pays de 6 millions d'habitants enclavé entre les chaînes de montagnes du Pamir et des Monts célestes, mais qui est au cœur de la stratégie de coopération suisse - de la fabrication de fromage à la banque - et qui offre un potentiel de développement touristique exceptionnel avec ses paysages immenses et presque immaculés.

Que conclure de ce tour de piste? Premièrement: l'économie russe ne se résume pas au gaz et au pé-

trole. Secteur choyé par l'ancien régime soviétique, la recherche fondamentale et militaire a connu une crise et une fuite des cerveaux sans précédent dans l'histoire humaine mais elle est en train de se reconstruire dans tous les domaines de l'économie de marché. A Moscou, le projet de Skolkovo, lancé

par le président Medvedev à la fin des années 2000, est en train de trouver son rythme de croisière après des débuts difficiles. Et Novosibirsk entend bien conserver son statut de «Silicon valley» sibérienne. Le nombre de startups est lui aussi réjouissant même si leur accès aux marchés internationaux reste difficile à cause de la langue, de l'éloignement et du financement. Mais on signalera l'initiative d'Ustinov Network et de la société de protection des brevets genevoise Griffes SA pour favoriser l'accès aux marchés européens à travers un système de licences.

Deuxièmement, les sanctions économiques contre la Russie, si elles affectent les sources de financement et de paiements internationaux, s'avèrent tout compte fait, globalement positives. Les inter-

dots technologiques et la baisse du rouble ont stimulé la création de technologies locales, notamment dans les secteurs médical, gazier et pétrolier. Et elles ont massive-

ment favorisé le secteur agricole et agroalimentaire, comme déjà évoqué dans ces colonnes. Le pays est en train de se couvrir d'immenses serres de haute tech-

DANS CETTE ÉCONOMIE ENCORE LARGEMENT SOUS-EXPLOITÉE, TOUT RESTE À FAIRE, NOTAMMENT AU NIVEAU DE LA SÉCURITÉ JURIDIQUE, DE LA DIVERSIFICATION ET DU SOUTIEN AUX PME.

nologie et, grâce à une énergie bon marché, il ne serait pas étonnant que la Russie redevienne, comme avant 1914, une puissance agricole de premier plan car toute proche des immenses marchés chinois, indien et arabe.

Troisièmement, le grand basculement vers l'est et le sud est en train de se réaliser à toute vitesse. La Russie, à son corps défendant, semble avoir compris qu'elle n'avait pas grand chose à attendre d'une Europe totalement vassalisée par les Etats-Unis et qui ne fait rien pour lever les sanctions économiques et apaiser les tensions. Le dernier sommet économique de Vladivostok, qui vient de se terminer, a concrétisé cette volonté de se tourner vers la Chine, mais aussi vers la Corée du sud, devenue très active ces dernières années, le Japon, avec qui les re-



lations se réchauffent, mais aussi l'Inde, partenaire traditionnel, le Pakistan, l'Iran, l'Irak et l'Égypte, grand acheteur de blé russe. Le projet de route de la soie - qui a aussi ses inconvénients car elle risque de marginaliser la Russie en passant par le sud mais offre un grand potentiel maritime avec la voie arctique - et l'Organisation de coopération de Shanghai et l'Union eurasiatique sont en train de renforcer l'intégration régionale. Tout comme le récent accord transcaspien vient de mettre fin

à 25 ans de querelles entre les cinq Etats riverains de la Caspienne et de stabiliser la région en prohibant toute ingérence militaire externe - lisez l'OTAN - dans la région.

Dans cette économie encore largement sous-exploitée, tout reste à faire, notamment au niveau de la sécurité juridique, de la diversification et du soutien aux PME, mais c'est aussi sa force: l'envie est là, le potentiel est là, avis à ceux qui veulent tenter leur chance au-delà des clichés. ■

Guerre commerciale... ou sabordage américain?

MICHEL SANTI

www.gestionsuisse.com - www.artradingfinance.com

Donald Trump prépare la phase 3 de son plan de rétorsion vis-à-vis de la Chine, celle-ci réagissant à sa dernière vague en vigueur dès cette semaine. Selon ses propres déclarations résumant son approche vis-à-vis de la Chine, il a démarré en imposant une taxation supplémentaire de 50 milliards de dollars à la Chine concernant les composants technologiques - soit phase 1. Avant de revenir avec sa phase 2 (en vigueur dès le 24 septembre) qui se monte à 200 milliards de dollars. Sachant que les réactions chinoises, logiques et prévisibles, permettent aisément de prévoir une phase 3 que le président américain a lui-même chiffrée à 267 milliards.

Comment les entreprises américaines vont-elles pouvoir maintenir leur compétitivité face à leurs concurrentes d'autres pays dans un

monde globalisé et dans un tel contexte où l'augmentation de ces barrières douanières majore leurs propres coûts et charges? Comment réagira, par ailleurs, le consommateur américain qui sera lui aussi directement pénalisé du fait d'une escalade - facile à anticiper - de l'inflation du fait du renchérissement des produits courants subséquent à la phase 2 et bientôt à la phase 3?

Un impact négatif de 60 milliards de dollars

En effet, tandis que la phase 1 (50 milliards de dollars) consistait en une liste d'un peu plus de 1000 produits imposés davantage à leur entrée sur le sol US, la phase 2 (200 milliards) comprend environ 6000 articles d'importation! Ayant soustrait (provisoirement) 300 produits de la phase 2, ceux-ci se verront inévitablement imputés sur la phase 3 (267 milliards) incluant des articles de consommation courante

comme des draps de lit ou des gants... De fait, les «tariffs» de Trump reviennent à une taxation supplémentaire prélevée... sur le consommateur américain! Une étude toute récente du «Center for Automotive Research» a ainsi mis en garde sur le fait que c'est pas moins de 2 millions de véhicules qui seront vendus en moins aux Etats-Unis, induisant une perte de plus de 700.000 emplois dans le secteur automobile avec un impact négatif de 60 milliards de dollars sur le PIB du pays.

Ces trois phases (totalisant grosso modo 500 milliards de dollars) se traduisant par une augmentation approximative de 10% des prix à l'importation (soit 50 milliards de dollars) seraient même de nature à neutraliser pas moins du tiers des réductions d'impôts (de 150 milliards de dollars) mises en place par l'administration Trump. Autrement dit, le président américain - qui n'a de cesse de fanfaronner sur l'aug-

mentation des recettes qui découleront de l'augmentation des droits de douane - a absolument raison... si ce n'est que c'est ses propres citoyens et consommateurs qui s'en acquitteront! Ces trois phases nui-

LA VÉRITÉ EST, ET A TOUJOURS ÉTÉ, QUE LA CHINE A UNE VISION SUR LE LONG TERME. ELLE PRÉPARE L'APRÈS TRUMP.

ront donc assurément aux entreprises américaines opérant depuis la Chine, ou utilisant des composants chinois, favoriseront leurs concurrents et - cerise sur le gâteau - contribueront à attiser le climat d'incertitude et d'instabilité des relations commerciales mondiales. Quant au gouvernement chinois, ses réactions consistant à majorer à son tour la taxation sur les impor-

tations en provenance des Etats-Unis n'est que la réponse du berger à la bergère, même si elles n'ont pas plus de sens que les décisions américaines... Néanmoins, comme une guerre commerciale est autant politique qu'économique, les dirigeants chinois ne peuvent se laisser impunément acculés - voire «cornés» - par Trump sans réagir à leur tour, ne serait-ce que pour sauver leur honneur et ne pas être humiliés à la face du monde. C'est simple: chaque escalade supplémentaire et chaque degré franchi par les américains aggravent d'autant ce conflit en rendant impossible toute concession de la part de chinois très soucieux (et on le comprend) de leur image. L'économie chinoise, quant à elle, n'étant pas faible au point de les contraindre à accepter les termes de Trump... En finalité, les chinois savent bien que cette guerre commerciale a bien plus d'impact auprès des citoyens US et de la démocratie amé-



ricaine qu'au sein de leur propre pays dominé par un régime autoritaire. Elections de mi-mandat («midterms») de novembre prochain, élections présidentielles de 2020: autant de rendez-vous que ne manquera pas d'observer Xi Jinping dont le mandat... est à vie. La vérité est - et a toujours été - que la Chine a une vision sur le long terme. Elle prépare l'après Trump. ■

Johann Schneider-Ammann quitte le Conseil fédéral après huit ans



- Johann Schneider-Ammann remet sa démission du Conseil fédéral pour la fin de l'année, a annoncé mardi le président du Conseil national Dominique de Buman à Berne.
- Le ministre de l'Economie avait indiqué ce printemps que cette législature serait la dernière pour lui. Des rumeurs couraient depuis le début de la semaine sur une annonce imminente de départ.
- La démission du Bernois va susciter les convoitises au PLR. Les femmes feront entendre leur voix et Karin Keller-Sutter pourrait prendre sa revanche, jugent les observateurs.

Mobilité à Genève : quelles priorités ? Serge Dal Busco – Conseiller d'Etat - Infrastructures



Durée de la vidéo : 02'27''-08'12''

La chasse aux voitures est ouverte dans l'hypercentre

GENÈVE Serge Dal Busco, patron des Transports, a livré hier sa vision pour «une agglomération digne du XXIe siècle».

«Le libre choix du mode de transport, ce n'est pas prendre n'importe quel véhicule pour aller n'importe où à n'importe quelle heure de la journée», a affirmé hier Serge Dal Busco lors de la présentation de sa stratégie de mobilité. Le conseiller d'Etat genevois chargé des Infrastructures (DI) entend faire entrer le canton dans le XXIe siècle. Il en va de «l'attractivité économique de notre région et de notre qualité de vie», a ajouté l'élue PDC.



Cyclistes, passants, bus et trams seront prioritaires en ville. -KEYSTONE

La loi sur la mobilité cohérente votée en 2016 devra être rapidement mise en œuvre. Le texte consacre la priorité absolue des transports publics, des

piétons et des cyclistes dans l'hypercentre. «Cela permettra aux professionnels de circuler», a soutenu l'élue. Pour ce faire, le stationnement des voi-

tures sera rendu moins attractif. Le contrôle sera accru et les entreprises incitées à limiter le nombre de places offertes aux pendulaires. A contrario, les cases pour deux-roues motorisés ou non seront augmentées.

Le Léman Express, prévu pour fin 2019, sera la colonne vertébrale de cette politique régionale. Le report modal du trafic favorisé vers les trains sera favorisé par des bus, des P+R ou encore des parkings à vélos.

En parallèle, plusieurs infrastructures routières seront bâties afin de permettre au trafic motorisé de desservir de nouveaux quartiers périphériques et de contourner le centre. -MARIA PINEIRO

Aucun sujet n'est désormais tabou

Serge Dal Busco a insisté: de nombreuses pistes sont actuellement étudiées, sans tabou. Ainsi, la loi qui oblige les collectivités à compenser toute place de stationnement supprimée en surface par une place en sous-sol pourrait

être rediscutée. Il en va de même du parcage des motos et des scooters. Si le nombre de cases sera fortement augmenté, les rendre payantes n'est pas exclu. Enfin, la question d'un péage urbain n'a pas été abandonnée.

Les réactions sont globalement positives

Le nouveau ministre des Transports pourrait compter sur une solide majorité pour faire passer ses projets. Les réactions à sa stratégie pour les cinq prochaines années sont plutôt positives. Elus et associations se réjouissent d'un plan

«courageux» et «nécessaire». Seule voix véritablement discordante, le TCS Genève. François Membrez, président, estime que sans traversée du lac (dont il n'a pas été fait mention hier), il sera impossible de fluidifier le trafic au centre.

Serge Dal Busco présente sa vision de la mobilité pour le canton de Genève



Serge Dal Busco présente sa feuille de route davantage axée sur la mobilité douce à Genève Le 12h30 / 2 min. / hier à 12:41

Durée de l'audio : 02'04''

<https://www.rts.ch/play/radio/le-12h30/audio/serge-dal-busco-presente-sa-feuille-de-route-davantage-axee-sur-la-mobilite-douce-a-geneve?id=9847577&station=a9e7621504c6959e35c3ecbe7f6bed0446cdf8da>

Le conseiller d'Etat genevois Serge Dal Busco a présenté lundi sa feuille de route pour la législature. Il a notamment été question de l'arrivée du Léman Express, grand réseau transfrontalier attendu pour décembre 2019.

Présentée comme "la véritable colonne vertébrale du Grand Genève", la mise en service du Léman Express sera accompagnée d'un plan d'action. Il s'agira notamment de réorganiser les lignes des Transports publics genevois (TPG) et d'en améliorer la vitesse commerciale.

Serge Dal Busco a encore indiqué qu'il faudra développer les stationnements autour des gares de ce futur réseau, aussi bien pour les véhicules motorisés que pour les vélos.

>> Voir aussi le reportage du 19h30 :

Durée de la vidéo : 02'04''

<https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/geneve-presentait-ce-matin-sa-strategie-pour-une-meilleure-mobilite?id=9868332>



19h30 - Publié hier à 19:30

Mobilité douce et transports collectifs

Le conseiller d'Etat genevois, qui a repris le dossier des transports à Luc Barthassat non-réélu, a souligné qu'en 15 ans, le nombre de ménages sans voiture est passé de 15 à 22% dans le canton.

Serge Dal Busco, ingénieur de formation et ancien entrepreneur, a la volonté de reporter le trafic motorisé vers le rail et vers les transports publics, il veut "laisser la chaussée à disposition de ceux qui en ont vraiment besoin, comme les entreprises et les chauffeurs".

"Il faut évidemment s'adapter et ce projet fera véritablement entrer Genève dans le 21e siècle", a dit Serge Dal Busco dans l'émission Forum. "Il faut vraiment tout faire pour que cette infrastructure soit efficace."

>> Ecouter l'interview de Serge Dal Busco dans Forum :

Durée de l'audio : 10'50''

<https://www.rts.ch/play/radio/forum/audio/geneve-met-laccent-sur-la-mobilite-douce-interview-de-serge-dal-busco?id=9847596&station=a9e7621504c6959e35c3ecbe7f6bed0446cdf8da>



Forum, Hier, 18h25

Genève met l'accent sur la mobilité douce: interview de Serge Dal Busco

Le nouveau ministre genevois en charge des Infrastructures, Serge Dal Busco, a livré ce lundi sa feuille de route pour la législature. Il veut profiter de l'arrivée du Léman Express, fin 2019, pour donner un nouvel élan à la mobilité genevoise. Son interview.

Image: Salvatore Di Nolfi - Keystone

Il a aussi beaucoup été question de mobilité douce, lors de sa présentation. Le Département des transports veut accélérer l'aménagement du réseau. La création d'une task-force avec la ville de Genève a d'ailleurs été annoncée. Là où certains reprochaient à Luc Barthassat de favoriser le trafic motorisé, son successeur a choisi de favoriser les modes doux et les transports collectifs.

Pendulaires

Le fisc pourrait taxer le parking gratuit

Le nouveau ministre des Transports, Serge Dal Busco, veut agir sur le stationnement pour favoriser le transfert modal

Marc Moulin
@marc_moulin

Si le parking vous est offert sur votre lieu de travail, vous serez tenté d'y aller en voiture. La tendance n'a pas échappé au nouveau ministre des Transports, Serge Dal Busco. Présentant lundi les grands axes de la législature, le démocrate-chrétien a notamment misé sur le stationnement. Il y voit un outil pour faire évoluer les habitudes des pendulaires et envisage de brandir l'arme fiscale.

Une statistique fonde cette réflexion. Quand les employés disposent d'un parking gratuit au travail, ils sont 45% à s'y rendre en voiture. Cette proportion passe à 32% quand la place est payante et 12% s'il n'y a pas de stationnement. Cette étude genevoise de 2015 n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd à quinze mois du lancement du réseau ferroviaire régional Léman Express. «Il faut maximaliser l'efficacité de cette infrastructure, martèle Serge Dal Busco. Nous devons accompagner cette mise en service et en renforcer l'effet. Le stationnement est un levier clé.»

On estime que ce RER peut à lui seul réduire de 12% les flux automobiles. C'est beaucoup. L'accalmie que chacun ressent durant les vacances d'été sur les routes procède d'une réduction du trafic de 7% seulement.

Investissement à rentabiliser
Pour rentabiliser l'investissement dans le CEVA (1,675 milliard de francs), Serge Dal Busco veut donc inciter un maximum de pendulaires motorisés à changer leur pratique. Pour autant que cette nouveauté soit compatible avec le droit fédéral, le parking gratuit au travail pourrait être fiscalisé.

Le phénomène n'est pas marginal. Parmi les stationnements en entreprise, 35% sont fournis gracieusement aux employés. On parle de quelque 10 000 places pour la seule ville de Genève. Leur valeur marchande oscille entre 150 et 250 francs par mois, voire 400 par endroits. Ces prestations offertes aux salariés pourraient donc être considérées comme un complément salarial en nature et s'ajouter au revenu imposable.



Pour Serge Dal Busco, le stationnement «est un levier clé» à Genève. LUCIEN FORTUNATI

La manne fiscale qui en découlerait serait attribuée en priorité au financement des transports. L'État encouragerait en parallèle les entreprises à mettre sur pied des plans de mobilité, c'est-à-dire des stratégies pour favoriser une évolution dans le comportement du personnel.

Quelles appréciations cette possible innovation inspire-t-elle? «Je doute fort de l'efficacité de la mesure, réagit le président du TCS Genève, François Membrez. La plupart des places d'entreprise sont payantes et leur coût est déduit sur la fiche de paie, par souci d'égalité de traitement avec les collaborateurs qui n'utilisent pas le parking.»

Une gauche divisée

À l'inverse, l'Association transports et environnement (ATE) applaudit. «Je suis contente que le Conseil d'État considère, comme nous, que le stationnement est une clé de voûte des politiques de mobilité et s'y attelle, commente Lisa Mazzone, présidente de la section genevoise et conseillère nationale Verte. Il est positif d'encourager les plans de mobilité d'entreprise et que les changements ne se fassent pas que sur une base volontaire, car c'est toute la collectivité qui paie le prix des bouchons.»

Mais l'idée ne fait pas l'unanimité parmi les sensibilités de gauche, en particulier au sein de la faitière syndicale genevoise, la CGAS. «Les syndicats soutiennent la mobilité douce, mais celle-ci n'est pas une option réaliste pour tous les pendulaires, relève Alessandro Pelizzari, président. L'idée de Serge Dal Busco reporterait sur

les salariés une charge fiscale qui n'a pas lieu d'être. Est-ce une façon de compenser les cadeaux fiscaux faits aux entreprises dans le cadre de PF17?»

Contrôles renforcés

Le Département des infrastructures a d'autres tours dans son sac pour agir sur le stationnement. Les contrôles pourraient par exemple être renforcés, alors qu'on estime que seuls 40% des usagers s'acquittent correctement de leur dû. Par ailleurs, le département veut consolider sa réforme de l'octroi des macarons instaurée il y a un an et qui réserve aux seuls habitants dépourvus de place privée dans un garage ce sésame qui permet de rester sans limites sur les places bleues du quartier.

Cette nouvelle donne a eu pour effet de réduire de 18%, soit de 7000 unités, le nombre de macarons vendus. Il est estimé que cela a privé de stationnement quelque

2000 pendulaires motorisés qui se parquaient sur une place privée dont le propriétaire occupait la zone bleue avec son propre véhicule - pratique qu'empêche la réforme.

Le bol d'air qui se dessine dans les zones bleues pourrait profiter aux motos et scooters. À leur sujet, l'élu admet une pénurie de stationnements patente. Selon lui, on ne pourra pas du jour au lendemain les prier de quitter les trottoirs, où prévaut une certaine tolérance des pandores.

Enfin, l'élu n'exclut pas de remettre en cause l'actuelle obligation légale de compenser les stationnements supprimés dans les rues du centre de l'agglomération. «On doit revenir sur ces questions sensibles, répond-il. Je veux démontrer qu'il y a un lien entre la disponibilité du stationnement et l'efficacité des investissements publics dans les infrastructures de transport.»

PUBLICITÉ

inOne

Le tout nouvel iPhone Xs sur le meilleur réseau.*



Apple iPhone X



swisscom

avec inOne mobile M
CHF 24.95 par mois**

Un ministre et ses quatre axes d'action prioritaires

● Serge Dal Busco avait dévoilé en primeur à la «Tribune de Genève», le 4 septembre, les grandes lignes de son action. Elles se déclinent en quatre priorités. La politique du stationnement n'est qu'un des pans des mesures qui doivent accompagner la mise en service du Léman Express, premier de ces quatre axes. L'avènement de ce RER occasionnera aussi une refonte du réseau de bus, favorisant les rabattements sur les gares. Le magistrat compte également accélérer la mise en œuvre de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, ce compromis que le peuple

a voté à 67,8% en 2016. Serge Dal Busco insiste sur la nécessité tant de fluidifier les axes à vocation routière que d'apaiser les quartiers urbains.

La mobilité douce constitue une autre priorité, avec la volonté d'équiper les chaussées de trajets continus et de voies vertes. Un exemple? Aménager un parcours entre la gare des Eaux-Vives et celle de Cornavin, notamment avec une passerelle parallèle au pont du Mont-Blanc. Enfin, le ministre veut réaliser à temps les chantiers prévus, qu'il s'agisse de trams ou de routes: 1,5 milliard de francs seront investis d'ici à 2023. **M.M.**

* Meilleur réseau de téléphonie mobile en Suisse, vainqueur du test CHIP réseau mobile 5/2018
** Le paiement échelonné de l'appareil s'applique à tous les abonnements de l'offre actuelle. Paiement mensuel pour l'appareil à la souscription d'un abonnement inOne mobile M (CHF 100.-/mois, durée minimale du contrat 24 mois, activation non comprise CHF 40.-). Le prix de l'appareil est remboursé en 24 paiements mensuels sans intérêts ni frais supplémentaires. Age minimum: 18 ans. Prix de l'appareil (iPhone Xs, 64 Go) sans abonnement: CHF 1199.-. Informations sur l'appareil: www.swisscom.ch/iphone

Le vélo a été largement plébiscité par les «bobos»

Les jeunes écolos ont permis le succès de l'arrêté fédéral. La hausse potentielle des prix a coulé les initiatives agricoles

Suisse alémanique, de sexe masculin, dépassant la quarantaine: tel est le profil type du votant ayant glissé des «non» dimanche dans les urnes. Selon le sondage postvotation effectué sur les sites internet des publications de Tamedia, les femmes et les jeunes sont bien plus nombreux à avoir soutenu les initiatives alimentaires et le décret fédéral sur le vélo.

L'échec des initiatives Fair Food et pour la souveraineté alimentaire, balayées à 61% et à 68%, peut principalement être imputé à la crainte d'une hausse du prix des aliments. «Le coût de la vie en Suisse sera encore plus élevé et le tourisme d'achat augmentera» est ainsi le principal argument avancé par les opposants au texte pour des aliments équitables. Une grande partie d'entre eux estime également que le texte représentait un obstacle à la liberté de choix du consommateur.

L'initiative sur la souveraineté alimentaire a, quant à elle, été rejetée tant pour son potentiel effet sur les prix que la crainte de mesures trop protectionnistes pour le marché de l'agriculture. Fait intéressant, ce sont surtout les gros revenus qui se sont opposés aux deux propositions. Les personnes touchant plus de 11 000 francs par

mois ont ainsi rejeté à 73% l'initiative pour la souveraineté alimentaire, contre 57% des tout petits salaires (moins de 3000 francs).

L'initiative Fair Food a toutefois recueilli davantage de soutien que celle sur la souveraineté alimentaire, notamment grâce au soutien des Verts et des socialistes. Sans surprise, les sympathisants du Parti écologiste ont massivement plébiscité l'initiative de leur parti (89%).

Les recommandations émises par les partis ont généralement bien été suivies, à l'exception des sympathisants de l'UDC sur le texte concernant le vélo. Alors que le parti agrarien avait recommandé un triple non dans l'urne, 51% de son électorat a voté en faveur de l'inscription de la promotion de la petite reine dans la Constitution.

Le décret fédéral sur le vélo, accepté par 73,6% des votants, a particulièrement séduit les «bobos»: les jeunes de 18 à 34 ans (82%), au bénéfice d'un titre universitaire (84%), de gauche et/ou écolo (91% pour le PS, 96% Les Verts, et 90% pour les Vert'libéraux) ont été les plus nombreux à voter en faveur du texte. La majorité des votants a ainsi considéré qu'un bon réseau cyclable permettrait de réduire le nombre des accidents. Celui-ci permettra en outre de favoriser l'usage du vélo, ce qui aura pour effet de réduire le trafic routier et de libérer des places dans les transports publics.

Lucie Monnat

Initiative «contre les juges étrangers»

Mobilisation générale. De g. à dr.: Patrick Odier, senior associé chez Lombard Odier et membre du comité directeur d'EconomieSuisse, Cristina Gaggini, directrice romande d'EconomieSuisse, et Nicolas Durand, CEO d'Abionic. ODILE MEYLAN

Les entrepreneurs partent en guerre contre l'UDC

Votations fédérales

25 novembre 2018



L'initiative pour le droit à l'autodétermination menace 600 traités économiques, estime EconomieSuisse

Ivan Radja

Le vote du 9 février 2014 contre l'immigration de masse a laissé des traces. «Nous pensions que cette initiative n'avait aucune chance, et nous nous sommes réveillés trop tard», constate Nicolas Durand, CEO d'Abionic, start-up spécialisée dans la medtch, à Épalinges (VD). C'est dans ses locaux que l'organisation patronale EconomieSuisse a donné lundi le coup d'envoi de la campagne romande contre l'initiative de l'UDC pour le droit à l'autodétermination, qui sera soumise au vote le 25 novembre. Juste avant la conférence de presse du Conseil fédéral, qui se tient ce mardi. «Nous

nous mobilisons tôt, car l'initiative de l'UDC est une attaque en règle contre l'économie d'exportation, et, par ricochet, contre l'économie locale», argumente Cristina Gaggini, directrice romande d'EconomieSuisse. Patrick Odier, senior associé chez Lombard Odier et membre du comité directeur d'EconomieSuisse, rappelle pour sa part que lorsque deux normes, suisse et européenne, se trouvent en contradiction, «nous disposons des outils nécessaires pour aboutir à des compromis, comme cela a été le cas avec les armes à feu semi-automatiques, pour lesquelles la Suisse a obtenu de l'UE des aménagements juridiques spécifiques».

Deux francs sur cinq sont gagnés à l'étranger

«Alors que deux francs sur cinq sont gagnés à l'étranger, que 97 000 entreprises suisses sont tournées vers l'exportation, dont 90% de PME, soit des centaines de milliers d'emplois, un oui le 25 novembre causerait un dégât d'image incalculable pour la Suisse», renchérit Aude Pugin. Directrice d'APCO Technology, une entreprise liée notamment à l'Agence spatiale européenne, elle dépend fortement de la coopération internationale en la matière, qu'il s'agisse de la participation à

des programmes comme le futur lanceur *Ariane 6* ou l'accès à une main-d'œuvre étrangère qualifiée. Comme d'autres entrepreneurs, elle a choisi de s'impliquer dans cette campagne en posant sur des affiches. «Je suis aux côtés d'un paysan soleurois», indique-t-elle. Ceci pour bien souligner que le texte de l'UDC aurait des conséquences catastrophiques dans tous les secteurs. «Il ne s'agit pas de juges étrangers, comme le simplifie l'initiative, mais de droit international, qui est d'ores et déjà incorporé à notre système politique.» Avis partagé par Isabelle Harsch, CEO de Harsch, entreprise spécialisée dans les démontages pour multinationales et expatriés, ainsi que dans le transport international d'œuvres d'art: «Le droit international pose un cadre qui protège les entreprises et les citoyens. Sans cela, ce serait la loi de la jungle.» Nicolas Durand craint pour sa part une «difficulté accrue dans la recherche d'investisseurs étrangers. Quelle confiance pourraient-ils avoir en notre projet si la dénonciation de tel ou tel traité venait à le fragiliser, voire à en rendre impossible l'extension à l'étranger?» Grâce aux nanotechnologies, Abionic a mis au point une procédure à même de livrer, à partir de quelques gouttes de sang, un dia-

gnostic médical en cinq minutes. «Notre objectif est de sauver des millions de vies dans le monde. Un repli de la Suisse en termes de coopération serait catastrophique.»

Risque d'isolement

Concrètement, la Suisse est liée à l'international (Union européenne, mais aussi États-Unis ou Asie par exemple) par 5000 traités, dont 600 relèvent spécifiquement de l'économie. En cas d'acceptation de l'initiative le 25 novembre, ceux-ci ne seraient pas caducs du jour au lendemain. Cependant, insiste Patrick Odier, «en cas de conflit entre le droit international et la Constitution, celle-ci l'emporterait et le traité en question serait de facto dénoncé, et donc violé unilatéralement par la Suisse». Une renégociation au cas par cas est toujours possible, «mais pour cela, il faut être deux, objecte Cristina Gaggini, et rien ne dit que le ou les partenaires seraient prêts à le faire».

Les entrepreneurs craignent que le message de l'UDC ne laisse penser que le droit international s'impose de manière abrupte. «Mais la Suisse ne s'engage que si elle y trouve un intérêt, sans perte de souveraineté incontrôlée ou soumise à de mystérieux juges étrangers», rappelle Patrick Odier.

Juges étrangers: la démocratie, ce n'est pas la «troupeaucratie»

OPINION

Définir la démocratie comme «un régime politique dans lequel le peuple décide», c'est comme définir le football comme «un sport de balle qui se joue avec les pieds»: aussi juste qu'insuffisant. Le fait est que la règle de base du football – soit l'interdiction de se servir des mains – est contredite par des règles qui autorisent l'usage des mains à deux joueurs en certaines circonstances, et à tous les joueurs en d'autres circonstances. On peut certes imaginer un sport de balle au pied sans gardien ni touche; la Suisse en serait peut-être championne du monde, mais ça ne serait pas du «football».

De même, on ne pourrait pas appeler «démocratie» un régime politique dans lequel la règle de base – soit l'adoption des lois par le peuple – ne serait pas complétée par d'autres règles, qui confient l'application des lois à des juges (séparation des pouvoirs), et qui accordent aux citoyens des droits à l'encontre de ces lois et de leur application (Etat de droit). Si la Suisse adoptait un régime sans protection ni juridiction des droits fondamentaux, elle perdrait son titre de championne du monde de la démocratie; elle rejoindrait même des nations de fond de classement.

Les auteurs de l'initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'auto-détermination)» ne semblent pas connaître toutes les règles du jeu démocratique. Officiellement, ils veulent faire primer le droit constitutionnel sur le droit international; pratiquement, ils veulent contraindre la Suisse à devoir dénoncer un jour la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) pour échapper à la juridiction de la Cour européenne des droits de l'homme. Car, selon eux, ce droit international empêcherait de respecter la volonté du peuple, comme le prouverait la mise en œuvre de leur initiative de 2010 «pour le renvoi des étrangers criminels».

Ces explications font d'eux des simulateurs et des mauvais perdants, puisque ce sont des juges suisses puis les citoyens suisses eux-mêmes qui ont imposé que le renvoi des étrangers criminels reste proportionné. Mais surtout, les initiants sont de piètres stratèges,

lorsqu'ils prédisent que la Suisse serait plus démocratique sans CEDH qu'avec. Rappelons-leur que la démocratie suisse d'avant la CEDH, c'était une démocratie sans femmes...

Pourquoi voulons-nous vivre en démocratie? Parce que nous nous estimons tous libres et égaux, raison pour laquelle nous voulons tous participer de manière égale à la prise des décisions qui nous concernent – plutôt que de nous les voir imposer par un seul individu (monarchie) ou par un groupe d'individus (oligarchie).

La majorité doit pouvoir imposer ses vues à la minorité, mais elle ne doit pas pouvoir opprimer une minorité quelconque

Pourquoi devons-nous protéger les droits fondamentaux dans ce contexte? Parce que la manière dont nous prenons nos décisions en démocratie, soit à la majorité, menace la liberté et l'égalité que nous voulons justement préserver. Selon le contenu de la loi et le résultat du vote, cette manière de faire met en effet tour à tour certains individus (seuls ou minoritaires) à la merci d'autres individus (majoritaires), à l'exact opposé de ce que la démocratie est censée faire.

D'où la nécessité de mettre chaque citoyen à l'abri des abus de l'ensemble des autres. Car la majorité doit certes pouvoir imposer ses vues à la minorité, mais elle ne doit pas pouvoir opprimer une minorité quelconque, jusqu'à et y compris cette minorité ultime qu'est notre individualité. Quant à la différence entre une décision qui s'impose et une décision qui opprime, elle s'appelle la proportionnalité; et elle consiste à tenir compte de la situation particulière de chaque individu, fût-il étranger.

Pour en priver les étrangers, voilà que les initiants n'hésitent pas à vous demander à vous, citoyens suisses, de renoncer à des droits fondamentaux qui vous appartiennent depuis 1974. Peu importe, direz-vous: «Le peuple c'est moi!»; «Les minorités c'est les autres!»

En êtes-vous si sûr(e)? Vous qui êtes manifestement francophone? Et par ailleurs concubin, divorcée, orphelin, héritière, chasseuse, végétarien, piéton, motarde, propriétaire foncier, sous-locataire, aristo, secundo, indépendante, fonctionnaire, apprentie, retraité, fauché, blindée, Anniviarde, Chaudefonnié, et mille autres choses encore? Vous que le hasard ou le destin, le mérite ou la défaillance ont placé dans des circonstances particulières dont le législateur – c'est-à-dire la majorité de vos concitoyens – n'a pas su ou n'a pas voulu tenir compte? Vous qui ne redoutiez ni la rigueur ni l'abstraction de la loi, avant que celle qui s'applique à vous ne s'appelle Via Sicura?

Attention, citoyens! Dans la «troupeaucratie» qu'on vous propose, le mouton noir auquel les moutons blancs donnent des coups de pied, ce serait vous un jour; forcément vous. Et les juges, censés arbitrer la démocratie, ne pourraient alors plus arrêter le jeu pour si peu; si peu que vous. ■

JACQUES DUBEY PROFESSEUR
DE DROIT CONSTITUTIONNEL
À L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG



Les entrepreneurs romands contre l'initiative pour l'autodétermination



Manifestation à Berne contre l'initiative contre les juges étrangers (photo d'illustration). [Peter Schneider - Keystone]

Les entrepreneurs romands montent au front contre l'initiative pour l'autodétermination, soumise au vote le 25 novembre. Ce texte fait peser une incertitude sur quelque 600 traités économiques, dénoncent-ils.

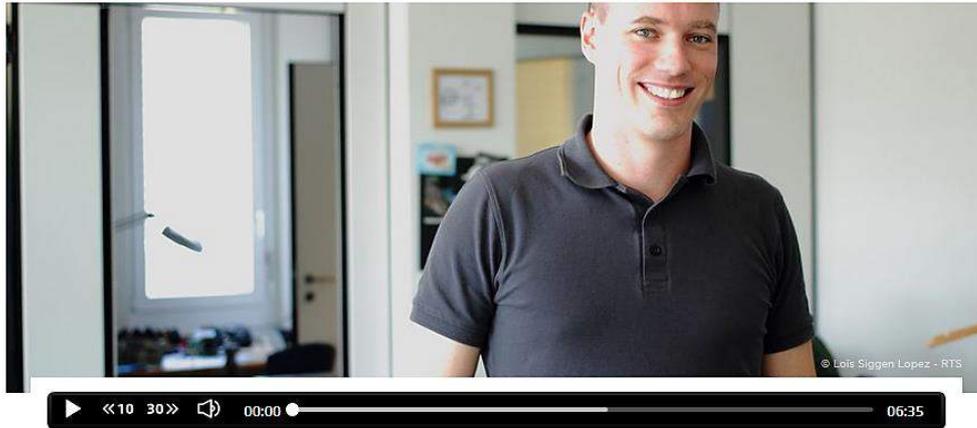
Accompagnée de plusieurs entrepreneurs, la faïtière Economiesuisse a lancé lundi la campagne contre l'initiative de l'UDC. Ensemble, ils ont décidé de se mobiliser pour ne pas revivre le scénario du 9 février 2014 avec l'acceptation de l'initiative sur "l'immigration de masse".

Devant les médias, ils ont mis les citoyens en garde contre les "graves menaces" que ce texte fait peser pour les entreprises.

"On a vécu le 9 février 2014 comme une véritable douche froide, on ne peut pas réitérer", a expliqué Nicolas Durand, co-fondateur d'Abionic, interrogé dans l'émission Forum.

>> **Ecouter la réaction de Nicolas Durand sur La Première :**

<https://www.rts.ch/play/radio/forum/audio/les-entrepreneurs-contre-linitiative-pour-lautodetermination-interview-de-nicolas-durand?id=9847597&station=a9e7621504c6959e35c3eche7f6bed0446cdf8da>



"Un cadre international qui protège les entreprises suisses"

Selon le banquier Patrick Odier, senior associé de Lombard Odier, l'initiative "laisse penser que nous ne serions plus souverains, ce qui est complètement faux. Au contraire, pour être maître de son destin, il faut être à la table des négociations", a-t-il expliqué.

"Nous possédons un cadre international qui protège les entreprises suisses. C'est fondamental. On peut se reposer sur ce cadre clair, qui nous protège d'une loi de la jungle", a renchéri Isabelle Harsch, qui dirige une PME genevoise.

Un texte qui exige la primauté du droit suisse

L'initiative pour l'autodétermination veut que le droit suisse prime sur le droit international. Cela implique qu'en cas de contradiction entre une disposition constitutionnelle suisse et un traité international, la Suisse doit renégocier le traité ou le dénoncer.

La TVA aussi pour les achats sur internet

Conseil des Etats ► La Suisse devrait davantage serrer la vis au commerce en ligne au sujet de la taxe sur la valeur ajoutée.

La Suisse devrait encore davantage serrer la vis pour que le commerce en ligne et les plateformes de services étrangers s'acquittent bel et bien de la TVA. Le Conseil des Etats a soutenu hier les efforts en ce sens du Conseil fédéral en votant une motion de Beat Vonlanthen (pdc, FR).

Des mesures ont déjà été prises. Dès l'année prochaine,

les commerçants étrangers qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 francs par an avec de petits envois devront facturer la TVA helvétique à leurs clients suisses. Selon Beat Vonlanthen, cela ne suffit toutefois pas.

Des plateformes telles que Aliexpress, Wish ou JD ont envoyé jusqu'à 70 000 paquets par jour en Suisse en 2017. Mais elles le font généralement sous le nom du participant à la place de marché. Du point de

vue du droit fiscal, elles ne sont pas considérées comme des vendeurs, mais comme des intermédiaires.

Et elles n'ont pas à répondre du versement de la TVA par les prestataires qui distribuent des marchandises ou des services à l'étranger par leur intermédiaire. Selon des projections, jusqu'à 100 millions de francs pourraient échapper au fisc dès 2020.

Des mesures sont déjà prises à l'étranger. Au Royaume-Uni, tous les commerçants en ligne

sont tenus, depuis 2017, de s'enregistrer sous un code fiscal britannique. En Allemagne, les ministres des Finances des Länder ont décidé d'un commun accord, en 2017, que les plateformes de vente en ligne devraient désormais répondre du délit de soustraction de TVA commis par les prestataires.

L'Union européenne a décidé, en décembre 2017, d'instituer une obligation de responsabilité pour les exploitants de plateforme. **ATS**

A quelques semaines du renouvellement du conseil d'administration de l'aéroport, des membres remettent en doute l'octroi d'une concession à la société émiratie Dnata

L'aéroport, carrefour de l'affaire Maudet

ERIC LECOULTRE

Controverse ► Un faisceau de présomptions. Voilà comment on peut qualifier toutes les révélations liées à l'aéroport et qui, régulièrement depuis mai, donnent un éclairage nouveau sur l'affaire du voyage du conseiller d'Etat Pierre Maudet à Abu Dhabi. Si un climat de suspicion semble s'être emparé des institutions politiques genevoises, le conseil d'administration de l'aéroport n'est pas épargné. Certains de ses membres réclament une analyse de la procédure d'octroi d'une concession à la société émiratie Dnata. Minoritaires, ils auraient subi des pressions et n'auraient pas obtenu gain de cause. Alors que la composition du conseil sera renouvelée en décembre, leur requête devient pressante.

1 Tensions au conseil d'administration

La RTS révélait la semaine dernière que certains membres du conseil d'administration auraient été pris violemment à partie par l'ancien député Eric Stauffer. Une information confirmée par nos interlocuteurs: «C'était carrément des insultes», précise un des membres. Dans ce contexte, le retour de l'ancien chef du MCG à l'aéroport interpelle. Après plusieurs mois d'absence, il semble aujourd'hui décidé à défendre Pierre Maudet.

On apprend aussi sur la RTS que le conseiller d'Etat PLR aurait demandé la récusation d'un membre socialiste du conseil d'administration pour avoir rencontré durant la procédure l'une des sociétés candidates. Celle-ci lui avait présenté ses intentions en matière de conditions de travail du personnel.

La présidente du conseil d'administration, Corine Moinat, aurait récemment menacé les frondeurs de déposer une plainte pénale après avoir appris que la Cour des comptes avait été saisie (notre édition du 22 août). Contactée, M^{me} Moinat se contente de préciser que les séances du conseil d'administration sont confidentielles. «Je déplore le fait que le secret de fonction ait été potentiellement violé une fois de plus, de sur-

croît concernant une séance qui s'est déroulée à huis clos», ajoute-t-elle en réaction à nos questions. Elle n'a pas l'intention de rouvrir le dossier Dnata, l'appel d'offres s'étant déroulé «conformément aux règles en vigueur», selon les conclusions de l'Office fédéral de l'aviation civile en 2016.

2 Des doutes sur l'évaluation

Des éléments troublants entretiennent toutefois le doute sur des liens potentiels avec le voyage de Pierre Maudet à Abu Dhabi. Il y a d'abord les dates, qui concordent: la procédure d'attribution du marché a été ouverte en octobre 2015. Le magistrat a séjourné dans la capitale émiratie du 26 au 30 novembre. Durant ce week-end, il était encore officiellement membre du conseil d'administration de l'aéroport. Il n'a quitté ce poste que le lendemain et a été remplacé par son chef de cabinet de l'époque, dans un rôle consultatif. Dnata a été sélectionnée en mars 2016.

«Le simple fait que l'un des membres du conseil d'administration de l'aéroport ait été invité par les autorités émiraties en pleine procédure d'adjudication devrait suffire à remettre ces résultats en doute. Nous avons des questions, nous voulons savoir si tout a été fait dans les règles mais c'est l'opacité», déplore un membre de l'instance dirigeante. En 2016, le conseil d'administration a quasiment agi comme une caisse enregistreuse. Une seule séance et la consultation d'un rapport succinct ont suffi aux membres pour voter.

Y a-t-il eu des irrégularités au niveau de l'évaluation des sociétés? Celle-ci a été confiée à des cadres de l'aéroport et non pas à des experts venus de l'extérieur. Dnata a obtenu le marché grâce à une très courte avance. Au Grand Conseil, la commission de contrôle de gestion a tenté d'obtenir davantage d'informations sur cette procédure, en particulier la liste des cadres qui ont participé à l'évaluation, sans succès. L'aéroport a également refusé de nous fournir ces éléments sur la procédure d'appel d'offres. La RTS aurait toutefois identifié un élu PLR de



Aéroport de Genève. Le conseil d'administration de la structure n'est pas épargné par la climat de suspicion distillé par l'affaire Maudet. GAËLLE GENET

Bellevue, chef de la division sûreté de l'aéroport, comme faisant partie du comité de sélection.

3 Des liens avec le vice-président

Outre l'octroi d'une concession à Dnata, un autre élément troublant de cette affaire concerne aussi l'aéroport et le projet immobilier de Pré-du-Stand, au Grand-Saconnex, à deux pas de la piste de décollage (notre édition du 14 septembre). Aux manettes, on retrouve la société Capvest et son propriétaire Magid Khoury, un investisseur d'origine libanaise qui a participé à l'organisation du voyage à Abu Dhabi.

Le projet de Pré-du-Stand prévoit notamment la construction de 90 000 m² de surfaces administratives et commerciales en bordure d'autoroute. Devant la commission d'aménagement du Grand Conseil, qui devra se prononcer sur le déclassement de la zone, Magid Khoury a mentionné la possibilité d'implanter sur ce site un pôle dédié à l'innovation dans le domaine de la cybersécurité. Plusieurs de nos sources y voient un projet sur mesure pour le groupe Kudelski, l'un des leaders mondiaux dans le domaine de la sécurité digitale, basé à Chevaux-sur-Lausanne.

Son président, André Kudelski, est vice-président du conseil d'administration de l'aéroport et devrait conserver son poste lors du prochain renouvellement de décembre. Il est également un proche de Pierre Maudet. Il l'a notamment invité en juin 2015 à une réunion du groupe Bilderberg, qui connecte des personnalités influentes à travers le monde, et a soutenu sa candidature au Conseil fédéral.

Interrogé, Pierre Maudet, par l'intermédiaire de sa porte-parole, Emmanuelle Lo Verso, exclut avoir eu des contacts avec Capvest ou André Kudelski pour évoquer un tel sujet. De son côté, la société Capvest confirme son intention d'implanter à Pré-du-Stand des pôles d'innovation, dont un lié aux technologies digitales, mais précise qu'il est encore trop tôt pour avoir approché des sociétés concernées, y compris Kudelski. Cette dernière n'a pas répondu à nos questions. |

Affaire Maudet: trio de députés désigné

Commission Dans le cadre de l'affaire Pierre Maudet, la Commission de contrôle de gestion a annoncé lundi, dans un communiqué de presse, la désignation des trois membres de la sous-commission chargée d'examiner de près le voyage du conseiller d'État PLR à Abu Dhabi. Le trio de députés est constitué de Delphine Bachmann (PDC), Salika Wenger (Ensemble à Gauche) et Thomas Bläsi (UDC). Ils devront rendre un rapport à la commission. **F.M.**

Pollution

La Ville compte les mégots sans fâcher les fumeurs

Une nouvelle technologie permet de mesurer le nombre de bouts de cigarettes jetés. Résultat sur cinq compteurs géants

Sophie Simon
@SophieSimonTDG

Des chiffres rouges sur six positions. Ce pourrait être le montant de la dette genevoise, c'est en fait le nombre de mégots détectés à terre. Cinq grands compteurs sont en train d'être installés, à l'entrée du parc des Bastions, sur les places du Molard et de la Navigation, à Bel-Air et devant l'entrée de la gare à la rue du Mont-Blanc. À l'œil nu, on s'amuse à compter 66 restes de cigarettes sur quelque 500 mètres. Mais le nouveau système intelligent de reconnaissance des déchets que teste la Ville de Genève fait mieux: en à peine vingt-quatre heures, il a repéré

«On ne veut pas être moralisateurs et donneurs de leçons, mais expliquer les conséquences environnementales d'un geste qui paraît anodin mais qui ne l'est pas»

Guillaume Barazzone
Conseiller administratif

plus de 476 000 cadavres. Et sachant que la campagne de sensibilisation va durer deux mois, il est à craindre que l'espace dévolu à la numérotation sur le panneau d'affichage ne suffise pas.

Complainte diplomate

Le sujet peut crisper, et le magistrat en charge de l'Environnement urbain, Guillaume Barazzone (PDC), ménage habilement les sensibilités dans son discours. «Nous n'allons pas déclarer la guerre aux fumeurs, mais aux mégots. On ne veut pas être moralisateurs et donneurs de leçons, mais expliquer les conséquences environnementales d'un geste qui paraît anodin mais qui ne l'est pas. Cela peut faire changer les com-



Plusieurs mises en scène de lieux envahis par les mégots seront à découvrir ces prochains jours en ville. LAURENT GUIRAUD

portements des fumeurs pour qui c'est un réflexe et qui ne voient pas où est le problème.»

Des autocollants et des affiches seront apposés sur des poubelles, des abribus et des trottoirs, notamment près des bouches d'égout. «La plupart des gens ignorent que ces eaux ne sont pas traitées, explique Suzanne Mader, secrétaire générale de l'Association pour la sauvegarde du Léman. Les produits d'un seul mégot - nicotine, pesticides, arsenic, mercure, plomb - peuvent polluer jusqu'à 500 litres d'eau. Parfois les poissons décèdent en quatre heures. Le filtre est composé d'acétate de cellulose qui se fragmente en microplastiques et peut être ingéré par la faune.»

Un coût disproportionné

En plus de la pollution, il y a le coût. «Les mégots sont petits et se glissent dans les interstices, entre les pavés, dans l'herbe, reprend Guillaume Barazzone. Ils sont très difficiles à ramasser et cette opération est très coûteuse en proportion à l'objet.» En conséquence, la Municipalité investit une centaine de milliers de francs dans une nouvelle technologie développée par l'entreprise Cortexia, une start-up basée à Châtel-Saint-Denis, en partenariat avec l'EPFL. Des vélos, balayuses et camions-poubelles seront équipés d'une caméra orientée vers le sol, dont les images ne seront pas enregis-

trées mais traitées directement grâce à un système d'intelligence artificielle qui distingue et comptabilise les divers types de déchets (mégots, feuilles, cannettes, etc.)

Une aide à l'efficacité

Un gadget? «Cela permet de savoir où sont les problèmes, d'entreprendre des actions pour les résoudre, et de mesurer ensuite l'effet de ces actions, détaille Andreas Von Kaenel, directeur de Cortexia. Les villes comprennent vite l'intérêt, il ne s'agit pas de nettoyer plus mais de nettoyer mieux.» Ainsi, une vingtaine de lieux dans l'hypercentre seront quotidiennement filmés par des caméras, soit 16 km de routes et de trottoirs, afin d'établir une cartographie des déchets. Les Villes de Carouge et Toulouse sont en phase d'expérimentation.

En parallèle, 10 000 cendriers de poche seront distribués dans les endroits très fréquentés par les consommateurs, comme les terrasses de la rue de l'École-de-Médecine. Aujourd'hui, 600 cendriers fixes sont accolés aux poubelles. «On pense que ce n'est pas assez, indique l'édile. On va en installer cinquante de plus dans un premier temps, pour faire des analyses de données, voir si ça fonctionne avant de généraliser.» Il incite par ailleurs les cafetiers-restaurateurs à installer des cendriers portables sur leurs terrasses.

Patte de velours

Le discours est inoffensif, à l'image des petites mises en scène sous cage de verre, représentant ici des fleurs foulées à la tige par un amoncellement de mégots, là un bac à sable avec son sceau et son râteau en plastique noyés sous les montagnes de cigarettes. Mais après cette campagne préventive, la Ville ne cache pas qu'elle se réserve la possibilité d'engager des actions plus répressives. «La Voirie n'a pas encore de base légale pour amender directement les contrevenants, elle doit passer par la police municipale, qui dénonce l'infraction au Service cantonal des contraventions», relève le magistrat PDC Guillaume Barazzone, en charge de l'Environnement urbain. Le chiffre de l'amende tient, lui, sur trois positions seulement, jusqu'à 250 francs. Reste à savoir si c'est ce chiffre ou celui affiché sur les compteurs que les citoyens retiendront comme étant le plus dissuasif. **S.S.**

PUBLICITÉ



RADIO
LAC

AMUSONS-NOUS ENSEMBLE



Le PDC et les Verts genevois veulent bannir les sacs plastiques gratuits



Le PDC et les Verts genevois veulent interdire les sacs plastiques gratuits La Matinale / 1 min. / à 08:00

Durée de la vidéo : 01'40''

<https://www.rts.ch/play/radio/la-matinale/audio/le-pdc-et-les-verts-genevois-veulent-interdire-les-sacs-plastiques-gratuits?id=9869252&station=a9e7621504c6959e35c3ecbe7f6bed0446cdf8da>

Genève se veut précurseur dans le combat au niveau suisse contre les sacs plastiques gratuits. Les Verts et le PDC ont déposé un projet de loi dans ce sens au Grand conseil vendredi passé, a appris la RTS.

Une motion pour interdire ces sacs plastiques au plan fédéral avait été classée après un accord de branche avec la grande distribution, Migros et Coop faisant désormais payer 5 centimes chaque sac délivré à la caisse. Même si cette décision a permis de réduire très considérablement le nombre de sacs plastique distribués, elle ne va pas assez loin pour une grande partie des députés genevois qui prônent une interdiction.

Plus de 320 millions de tonnes de plastique sont produits chaque année, un polluant majeur de la planète. Dans certains pays, comme en France ou en Italie, les sacs plastiques à usage unique sont déjà bannis, avec des résultats notables. La Suisse ne doit donc pas rester à la traîne.

Un projet qui pourrait réunir une majorité

Pour l'écologiste genevoise Delphine Klopfenstein, il faut donc aller plus loin qu'un simple accord de branche pour la grande distribution : "L'objectif de ce projet de loi, c'est d'interdire la distribution gratuite des sacs plastiques", ce qui ne contreviendrait pas à la liberté du commerce. Il s'agit aussi de "sensibiliser largement l'ensemble des commerces à l'utilisation du sac plastique en particulier".

Delphine Klopfenstein poursuit : "Le commerçant de ce fait fera un pas de plus vers l'écologie", soit en mettant à disposition gratuitement des sacs en papier ou des sacs compostables, ou alors des sacs plastiques payants, "comme c'est le cas dans d'autres pays".

Il s'agirait en fait de modifier la loi d'application au niveau cantonal. Et cette modification ne contreviendrait pas à la liberté du commerce qui est régie par le droit supérieur.

Ce projet de loi des Verts et du PDC pourrait bien réunir une majorité du Parlement puisque toute la gauche y est acquise. Les auteurs du texte entendent aussi convaincre au-delà de leur propre camp en mettant en avant les retombées en terme d'image pour le canton.

La ville de Genève veut lutter contre les mégots de cigarettes

La ville de Genève va distribuer 10'000 cendriers de poche, mais elle s'est surtout équipée d'un nouveau système intelligent. Des caméras permettent de cartographier précisément le nombre de déchets jetés sur la voie publique.

Les données seront visibles: Genève est en train de mettre en place cinq grands compteurs pour sensibiliser les fumeurs. Et le chiffre donne déjà le tournis: en à peine 24 heures, 476'000 mégots ont été repérés.

Un courtier zougois et plusieurs banques helvétiques sont impliqués dans le scandale brésilien

L'affaire Petrobras passe par la Suisse

GILLES LABARTHE/DATAS

Blanchiment ▶ Tandis que le Brésil vit ses dernières semaines de campagne avant l'élection présidentielle des 7 et 28 octobre prochain, l'instruction de la tentaculaire affaire de corruption autour de la compagnie d'Etat Petrobras se poursuit, en passant par la Suisse. Outre 43 banques déjà impliquées (notre édition du 7 septembre), celle-ci concerne aussi une société de négoce pétrolier demeurée jusqu' alors dans l'ombre, Astra Oil, à Zoug.

Onze personnes, dont l'ex-sénateur Delcidio do Amaral Gómez, ancien leader de la coalition gouvernementale à la Chambre haute, comparaissent depuis la mi-mars devant le juge Sergio Moro qui mène les enquêtes sur le scandale. L'acte d'inculpation les concernant, publié le 15 décembre par le Ministère public de l'Etat du Paraná, détaille les circuits et les entités utilisées pour les pots-de-vin versés par Alberto Feilhaber. Cet ancien directeur commercial de la filiale aux Etats-Unis d'Astra Oil a fait transiter ces sommes via plusieurs banques suisses, dans le cadre d'une transaction qui s'est avérée catastrophique pour la compagnie pétrolière brésilienne.

17 millions de pots-de-vin

L'affaire remonte aux années 2005-2006. A cette époque, Petrobras rachète à un prix astronomique les actifs d'Astra Oil dans la raffinerie de pétrole texane Pasadena. L'opération fait sauter les investisseurs: comment les dirigeants d'Astra Oil ont-ils réussi à vendre à hauteur de 360 millions de dollars 50% de leurs parts dans cette raffinerie acquise pour seulement



42,5 millions de dollars l'année précédente? Et comment ont-ils ensuite forcé contractuellement Petrobras à racheter le solde pour 820,5 millions de dollars, portant le total du prix à 1,18 milliard de dollars – soit plus de 27 fois leur mise de départ? De forts soupçons de corruption pèsent bientôt sur Antonio Feilhaber.

Dès juin 2005, ce dernier a promis à d'ex-dirigeants de Petrobras et à divers intermédiaires 17 millions de dollars de pots-de-vin. L'argent a été prélevé en octobre 2006 sur un compte détenu par Astra Oil dans une banque suisse à l'identité non précisée dans l'acte d'inculpation pour être transfé-

rés à la banque espagnole Caixa. De là, cette «enveloppe» est ensuite distribuée entre janvier et mai 2007 à plusieurs bénéficiaires via un compte auprès de l'ex-banque Hypo, au Liechtenstein, devenue Valartis par la suite, et plusieurs comptes en Suisse: un chez UBS, un autre chez Julius Baer et deux autres chez Credit Suisse, afin de «remercier» les partenaires brésiliens.

Structures offshore

Plusieurs de ces comptes en Suisse et au Liechtenstein sont détenus par des sociétés offshore, selon des informations que la justice brésilienne note avoir re-

çues des autorités suisses: l'un, chez Credit Suisse, est au nom de Burrow Trade Corporation (enregistrée aux îles Vierges britanniques) est au bénéfice d'un ingénieur de Petrobras. Deux autres, respectivement au nom d'Akabas Invest & Finance (banque et domicile non précisés) et de Farland Asset Limited (îles Vierges britanniques, banque non précisée), au bénéfice d'une assistante. Enfin, un compte au nom de Fondation Ocanom (domiciliée au Panama) ouvert à la banque BBVA Suiza, succursale en Suisse de la deuxième plus grande banque d'Espagne, a servi à dissimuler des fonds après l'éclatement du scandale en 2014.

L'affaire Petrobras, du nom de l'entreprise pétrolière d'Etat brésilienne, qui a éclaté il y a quatre ans, n'en finit plus d'éclabousser politiques et chefs d'entreprises brésiliens, ainsi que désormais, tous les intermédiaires liés au blanchiment.
KEYSTONE

A Berne, le Ministère public de la Confédération confirme avoir traité deux demandes d'entraide du Brésil, fin 2015 et fin 2017, liées directement à ce dossier, et les avoir «pleinement exécutées», jusqu'à début 2018. «Aucune arrestation n'a été faite dans ce contexte», ajoute une porte-parole, sans préciser les personnes et entités concernées, ni les éventuelles inculpations, ni les montants éventuellement saisis ou restitués. Au Brésil, les avancées sur ce dossier ont aussi été facilitées par les aveux de certains inculpés. Comme ceux de l'ex-sénateur.

Le silence du trader

Au moment du scandale, Astra Oil Trading (AOT) était détenu à 100% par TAGAM Ltd, basé à Zoug. TAGAM a été restructuré en 2015-2016, et rebaptisé AOT Holding. Contacté à Zoug, un de ses responsables a d'abord répondu qu'il ne s'agissait «plus de la même société» que celle visée par la procédure brésilienne. Or, cette restructuration semble s'être limitée à la cession d'une minorité du capital aux cadres et à certains employés. L'actionnaire de référence, à 51%, demeure le milliardaire belge Albert Frère et sa famille, selon le site internet de la société.

Certains dirigeants d'AOT étaient déjà aux commandes au moment de l'affaire Pasadena. Comme Martin Fasser, membre de la direction générale d'AOT Holding, à Zoug, et président ou administrateur de plusieurs de ses filiales. Il est aussi l'actuel président de la Zug Commodity Association, et membre du comité de la Swiss Trading and Shipping Association (STSA) à Genève, l'association faitière de la branche. Il n'a pas donné suite à nos questions. COLLABORATION: YVES GENIER